

MPT/LA

**Compte rendu de la
Réunion de quartier Rochambeau –
Plaine des Vaux –Peu d’Olivet –
Neuville – La Grille
au Bureau de l’Artisanat
le Lundi 7 Décembre 2009**

PRESENTS

M. Jean-Pierre DUVERGNE, Maire de CHINON,
M. Franck HENNEBEL, Adjoint,
M. Jean-Paul LORILLARD, Conseiller Municipal,
M. Jean-Claude GULIA, Conseiller Municipal
Mme Céline CHENET-DELAGARDE, Conseillère Municipale,
Mme Sabrina MATHON, Conseillère Municipale,
Mme Mireille PINAUD-TESSIER, Directrice de la Culture et du Patrimoine,
M. Thierry ADAMSKI, Responsable des Interventions Spécialisées,

Monsieur le Maire fait le point sur la réforme territoriale en cours, notamment sur les dispositions qui concernent la Taxe Professionnelle.

Il indique que les incertitudes financières sont très grandes, notamment du fait de la suppression de la Taxe Professionnelle. Ce qui lui sera substitué n'est pas connu à ce jour et il n'est pas du tout certain que la compensation se fera à l'Euro près.

C'est pourquoi, les collectivités ignorent encore ce qu'il va se passer pour l'élaboration de leurs prochains budgets.

Ordre du jour:

- Travaux réalisés depuis la dernière réunion,
- Travaux à programmer,
- Le logement dans les quartiers,
- Une gestion maîtrisée : entretien des espaces verts, éclairage public, eau,
- Les grands chantiers en cours.

TRAVAUX REALISES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

- Travaux de voirie rue du Mûrier.
- Extension du réseau d'assainissement (Bois Carré).
- Mise en place d'un système de 4 Stops sur le lieu du passage de la Loire à Vélo.
- ZAC du Blanc Carroi.
- Projet d'un chai viticole par Pierre et Bertrand Couly.

TRAVAUX A PROGRAMMER

- Elargissement de la V.C. n° 302.
- Extension des réseaux (1^{er} trimestre 2010) dans Rochambeau.
- Etude en cours sur l'extension du réseau d'eaux usées.
- Projet 4 Stops dans le cadre de l'opération de la Futaie.
- Problème d'odeurs lié au raccordement de l'Hôpital.

Projet d'aménagement et de développement durable, approuvé en 2006.

Orientation n° 1 : sauvegarde des paysages naturels et culturels.

Orientation n° 2 : réponse aux objectifs de croissance.

A l'horizon 2015, l'objectif de Chinon est d'accroître le nombre d'habitants pour atteindre les 10.000 habitants.

Ce qui aura une incidence sur la fiscalité ainsi que sur les montants des dotations d'Etat.

A noter que l'année 2010, sera une année de recensement.

Evolution du logement

La crise a eu un impact sur la construction de logements.

En 2009, on note une reprise de la construction de logements.

A Rochambeau, plusieurs zones disponibles à la construction.

Des entreprises en difficultés : Plastivaloire, Entreprise Ensarguet.

Pour atteindre 10.000 habitants, nécessité de construire une moyenne de 60 logements par an. Actuellement, nous sommes au-dessus.

Ex : projet de 32 maisons individuelles à la Futaie.

M. DUVERGNE explique le principe du Pass Foncier.

L'entretien des espaces verts : un usage maîtrisé des produits phytosanitaires.

M. HENNEBEL explique la démarche qui s'inscrit dans une politique de développement durable.

Les Produits chimiques seront interdits à partir de 2015.

Un fauchage réduit de 4 à 3 fois par an.

Des secteurs « test à 0 produit phytosanitaire ».

A la Ville de Chinon, baisse de 40 % de l'utilisation des pesticides depuis quelques années.

Gestion différenciée des espaces verts.

Secteurs tests : cours d'écoles, Centre de Loisirs de Parilly.

Par ailleurs, maîtrise de l'arrosage des espaces verts.

L'éclairage public

Entre 2001 et 2009, augmentation du nombre de points d'éclairage : + 25 %, alors que le coût de l'éclairage est resté stable. Indique une maîtrise de la consommation grâce à des équipements plus économes en énergie et plus efficaces.

Parallèlement, programme en cours des renouvellements des éclairages anciens par du matériel plus performant.

Par ailleurs, réduction du temps d'éclairage public, secteur par secteur.

Coût d'une heure d'éclairage public : 9.600 €par an.

L'eau

Concerne toutes les utilisations dans les bâtiments publics.

Entre 2001 et 2008, diminution significative des consommations et gestion maîtrisée des fuites.

A noter qu'en 20 ans, la consommation de la Ville dans sa globalité est passée de 630.000 m³/an à 500.000 m³.

M. DUVERGNE rappelle que le contrat Véolia arrive à expiration le 31 Décembre 2009.

M. HENNEBEL explique quelle a été la procédure de renouvellement du contrat et notamment comment s'est fait le choix entre un service en régie et un service en D.S.P..

Véolia a été retenu à nouveau pour un contrat de 8 ans. Ce nouveau contrat se traduira par 1 €/m³ au moins pour les abonnés chinonais. Effet sur les factures : fin 2010.

Ce nouveau contrat va générer environ 400.000 €d'économies.

Parallèlement, un travail est en cours avec les collectivités voisines pour mettre en place dans l'avenir un service en régie à plusieurs.

Présentation du système de Télé Relève (alerte fuites d'eau).

Une personne parle des gens du voyage qui utilisent l'eau des bornes à incendie.

M. DUVERGNE précise que des entreprises et des agriculteurs procèdent aussi à ce type d'incivilité.

Quant aux gens du voyage, M. DUVERGNE présente les 3 aires d'accueil. A partir de ce moment là, le Maire pourra interdire tout stationnement en dehors des aires d'accueil.

Une personne pose la question des incivilités dans la zone de « Trotte Loups ».

M. DUVERGNE précise que lorsque la Ville dispose d'informations de dépôt de déchets, une plainte est déposée.

La dépollution du site est à la charge du pollueur ou à défaut du propriétaire.

A Trotte Loups, une Déclaration d'Utilité Publique a été lancée. Mais problématique

des terrains dont on ne connaît pas le propriétaire : il s'agit d'une procédure longue.

M. HENNEBEL explique que des riverains du poste de relevage de Rochambeau ont alerté les services sur des problèmes d'odeurs. Des mesures ont été prises en différents points du réseau, et des enregistrements ont été effectués. En cause, le raccordement de l'Hôpital sur le réseau. Les choses se sont améliorées, mais il y a eu des ruptures d'approvisionnement du réactif au sein de l'Hôpital. L'Hôpital s'est engagé à améliorer le système d'ici fin Février.

Une personne demande qui a autorisé l'Hôpital à déverser ses eaux usées dans les canalisations de Rochambeau.

M. DUVERGNE explique qu'il existe un schéma directeur d'assainissement. Ce dernier va être remis en chantier et précisera les zones prioritaires à traiter pour moderniser les systèmes.

A noter que le délégataire ne s'occupe que du fonctionnement des canalisations, l'investissement est à la charge de la Ville.

M. DUVERGNE prend l'engagement que d'ici 2 ans les travaux d'assainissement à Rochambeau seront réalisés.

M. HENNEBEL explique que le schéma d'assainissement prévoyait le raccordement de certains secteurs de Chinon dont l'Hôpital (qui avait sa station d'épuration mais qui était devenue obsolète).

Une personne rapporte qu'il y a eu plusieurs raccordements qui ont été effectués sur l'ancien réseau de Rochambeau, ce qui crée parfois des bouchons de graisse.

(Le président de l'association du quartier donne une note à Monsieur le Maire reprenant toutes les anomalies constatées par les habitants du quartier).

M. DUVERGNE explique que pour les constructions nouvelles, les eaux pluviales sont à la charge du propriétaire.

LES GRANDS CHANTIERS EN COURS

La ZAC du Blanc Carroi

- Elle devrait être opérationnelle en Avril ou Mai 2010.
- Les bus qui desservent l'Hôpital desserviront également cette zone.
- 100 à 150 emplois devraient être créés, le recrutement devant probablement débuter en janvier 2010.
- Un aménagement paysager est prévu.

Une personne pose la question du bruit.

M. DUVERGNE précise que des engagements ont été pris pour réduire les nuisances sonores notamment celles des équipements frigorifiques.

Une personne pose la question de l'installation d'un Mc Donald.

M. DUVERGNE répond affirmativement et fait circuler un plan du bâtiment prévu.
Un second restaurant peut s'installer mais l'espace n'a pas été encore attribué.
Il reste encore quelques emplacements.

Une personne signale un gros problème de vitesse et de signalisation à cause d'une bouche d'égout à l'entrée du futur Leclerc qui pourrait générer.

→ Aller voir sur place.

La maison du Dr Billard cache la visibilité.

Trottoir devant la tribune du Stade : les enfants ne peuvent pas passer sur ce trottoir à cause de la végétation qui déborde. Par ailleurs, il serait nécessaire de l'éclairer la nuit.

Une personne se plaint que les habitants n'ont pas été informés des changements des noms des rues.

Le V.C. 342 n'a toujours pas de nom.

La Z.A. de la Plaine des Vaux

- 8 projets sont en cours : Techman – Cassegrain – Gamma Motos – Scilam – Déménagement Henry – Bâtiment Blanc (Albie, Rénov'Confort et Couly), Optima et Chinon Motoculture.

Résidence touristique de l'Hospice Saint-Michel

- Projet en cours d'instruction.
- 42 logements. L'ancien cloître reste accessible librement au public.
- Plantation d'une vigne.
- Une résidence touristique de 78 logements : environ 20 emplois permanents créés.

Equipements sportifs

- Stade de la Plaine des Vaux : à l'horizon 2012, il est prévu de transférer les tennis (cours couverts et non couverts).
- Construction d'un club house pour les stades et les tennis.

Une personne explique que les visiteurs du Stade se garent dans le village de Rochambeau, et n'utilisent pas le parking prévu.

Une personne demande une piste cyclable pour aller de Rochambeau au Centre Ville.

M. HENNEBEL explique les projets en cours : piste dans la Plaine des Vaux et discussion en cour avec le Conseil Général pour la réalisation d'une piste qui irait jusqu'au Château.

Une personne demande à ce que les ronds-points soient aménagés.

Une personne pose la question du devenir du bâtiment de l'actuel Leclerc.

M. DUVERGNE précise qu'une surface alimentaire sera conservée. Pour le reste, c'est à déterminer.

Il est indiqué que le réseau électrique de Rochambeau est très ancien et pose des problèmes de sécurité.

M. DUVERGNE indique qu'il est déjà intervenu auprès d'ErDF sur ce sujet et se déclare prêt à intervenir à nouveau avec à l'appui un dossier plus complet comportant notamment des photos.

La réunion est clôturée à 21 H 00 par le verre de la convivialité.
